



Le 24 novembre 2016

**RAPPORT**  
**SUR LE PROJET DE LOI N° 956**  
**PORTANT FIXATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017**  
(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :  
M. Marc BURINI, Président de Commission)

Le projet de loi n° 956 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2017 a été déposé sur le bureau du Conseil National le 30 septembre 2016 et a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale le 3 octobre dernier en Séance Publique.

Celle-ci a étudié l'ensemble de la documentation qui accompagne la loi de Budget c'est-à-dire le Programme Gouvernemental d'Action – dit PGA – qui présente les priorités gouvernementales pour l'année 2017, l'exposé des motifs de la loi, le document de travail explicatif qui détaille les actions par chapitre, le fascicule budgétaire et enfin, le programme triennal d'équipement public.

Le 19 octobre dernier, la Commission des Finances a transmis au Gouvernement plus d'une centaine de questions. Elle a également sollicité le Gouvernement s'agissant de la mise à jour des tableaux de suivi des recettes, des dépenses et des activités des sociétés concessionnaires mis en place sous cette mandature.

Les 8, 9 et 14 novembre dernier, Conseil National et Gouvernement se sont réunis en Commission Plénière d'Etude budgétaire et ont débattu pendant près de 24 heures sur l'ensemble des politiques publiques et des actions qui en découlent.

Le Gouvernement présente un projet de Budget Primitif en excédent, conformément aux deux années précédentes. Pour 2017, les prévisions de recettes s'élèvent à 1 milliard 210 millions d'euros et les dépenses à 1 milliard 202 millions d'euros conduisant à un résultat excédentaire de 7,9 millions d'euros.

En date du 23 novembre, quelques heures avant la validation de ce rapport, le Gouvernement nous faisait parvenir un courrier comprenant des inscriptions complémentaires. Ces nouvelles inscriptions ramènent l'excédent de 7,9 à 7,1 millions d'euros.

Avant d'analyser de manière détaillée les éléments chiffrés qui ont conduit à ce résultat prévisionnel positif, votre Rapporteur souhaite faire quelques remarques liminaires.

Tout d'abord, l'exposé des motifs est plus détaillé que par le passé, notamment sur certains sujets qui préoccupent la Commission des Finances, tels que les recettes de T.V.A. immobilière. Dans ses réponses à la Commission, le Gouvernement n'a pas été avare d'informations, reflétant une volonté de transparence plus affirmée envers la Représentation Nationale. Les élus sont satisfaits de cet état d'esprit nouveau et veilleront à ce que cette transparence perdure et que la quantité d'informations ne se fasse jamais au détriment de la qualité.

Notons ensuite qu'il s'agit du premier Budget Primitif du nouveau Ministre d'Etat, Monsieur Serge Telle, lequel a déclaré dans la presse « Ce n'est ni un budget de transition, ni un budget de rigueur. C'est un budget en excédent, d'anticipation ».

Anticiper est emprunté du latin « anticipare » qui signifie prendre par avance, prendre les devants. Le Conseil National ne peut que se réjouir de cette préoccupation d'anticiper l'avenir et de conduire des politiques avec une vision à long-terme. C'est une manière saine de gouverner que votre Rapporteur avait appelée de ses vœux dès le début de cette mandature.

Pourtant, cette année encore, c'est justement l'anticipation et la visibilité à long terme, qui sont absents dans un grand nombre de dossiers qui ont été discutés lors de nos débats. Ce manque pénalise l'appréciation des élus. Nous y reviendrons tout au long de ce rapport.

Le 10 octobre dernier, le Ministre d'Etat présenta aux Conseillers Nationaux les cinq grandes priorités du Gouvernement : retraites, environnement, sécurité des biens et des personnes, numérique et rayonnement de la Principauté.

Ces priorités se traduisent par des orientations ou des actions nouvelles qui figurent dans le Programme Gouvernemental d'Action 2017:

- ✓ Création d'une ligne budgétaire pour le fonds « Retraite et Prévoyance » ;
- ✓ Unification des efforts consacrés en matière de développement durable et d'environnement par le biais d'une inscription budgétaire unique sur le Fonds Vert National ;
- ✓ Renforcement des moyens accordés aux missions de sécurité avec la création de la Réserve Civile de la Police Monégasque;
- ✓ Développement du numérique avec notamment le lancement du concept « Smart City » dans lequel l'accent est mis sur les projets de développement et les équipements associés ;
- ✓ Rayonnement de la Principauté à l'International.

Avant d'examiner ces cinq grandes priorités, la Commission des Finances souhaite insister à nouveau auprès du Gouvernement, comme elle le fait depuis plusieurs années, afin que ce document soit enrichi d'éléments chiffrés. En effet, s'agissant d'un plan d'actions, il serait opportun que figurent en face des actions et de leurs objectifs, leurs coûts prévisionnels. C'est dans cet esprit que devraient être conçues les différentes politiques publiques faute de quoi l'anticipation est bien plus ardue.

Pour revenir aux grandes orientations de ce Budget, une des priorités du Gouvernement a très largement occupé les débats lors des Commissions Plénières d'études. Il s'agit du sujet de la retraite des fonctionnaires.

Le Gouvernement a décidé à ce titre de créer un fonds dénommé « retraites et prévoyance » afin, comme l'indique le Programme Gouvernemental d'Actions, « de préparer le financement de l'avenir, pour la première fois en 2017... il paraît nécessaire de s'inscrire dans la durée dès lors que ces dépenses (dépenses des retraités de l'Etat et dépenses liés à la

dépendance des personnes âgées) constituent des charges pérennes et croissantes qui vont peser sur le budget de l'Etat ».

Afin d'alimenter ce fonds, le Gouvernement a créé une ligne budgétaire nouvelle au sein de la section 6 consacrée aux interventions publiques et l'a abondé de 5 millions d'euros.

Le Gouvernement a donc bien pris ses responsabilités en ouvrant une réflexion sur ces deux fronts – retraites et dépendance – suite aux demandes du Conseil National.

Cette inscription a suscité de longs débats dans la mesure où les deux sujets de la retraite et de la dépendance sont traités de la même manière alors que le premier ne concerne que le financement des retraites de la fonction publique et le second concerne l'ensemble de la population résidente. Dès lors, les élus ont souhaité que les deux sujets soient étudiés séparément.

Votre Rapporteur tient d'emblée à souligner que ces dépenses ne sont pas les seules qui « constituent des charges pérennes et croissantes qui vont peser sur le budget de l'Etat ».

Par ailleurs, il est apparu que la somme prévue n'est basée sur aucune prévision de dépenses, ni aucun plan de financement, comment dès lors s'inscrire dans la durée comme le précise le Programme Gouvernemental d'Action?

En résumé, c'est la totalité des caractéristiques de ce fonds qui est inconnue à ce jour: quelle entité juridique, quel mode de gestion, quels sont les montants nécessaires et à quelle échéance ? En l'absence de réponse à toutes ces questions, fallait-il dès lors inscrire une telle somme au budget ? Cette somme ne ressortit-elle pas plus de l'effet d'annonce ?

Il est regrettable que le Gouvernement ait eu à procéder de la sorte sur un sujet de cette importance étant précisé que cet article n'a pas réellement de sens puisque le Gouvernement n'a pas d'autres choix que de payer les retraites des fonctionnaires.

Il eut été sans doute plus opportun d'ouvrir deux lignes budgétaires pour frais d'études (retraite et dépendance) afin d'entamer une large réflexion de fond sur ce qu'il conviendrait de mettre en place dès le début de l'année 2017.

A la demande du Conseil National, le Gouvernement a accepté de créer un groupe de travail mixte, ce qui nous semble absolument indispensable. Nous attendons des premières réunions sur ce sujet de disposer, avant toute décision, d'un panorama complet de la situation des retraites. Nous souhaitons également un échange avec la société d'actuaire qui a d'ores et déjà effectué des projections.

La majorité veillera tout au long de ce dossier à ce que les acquis sociaux des fonctionnaires et des retraités soient maintenus. Certains effets d'annonce peuvent être anxigènes et contre-productifs, c'est pourquoi la Commission des Finances tient à souligner que le paiement des retraites est très loin d'être en péril que nous pouvons donc prendre le temps de la réflexion.

Le deuxième volet prioritaire de ce Budget concerne le développement durable et la transition énergétique. Le fonds vert créé au Budget Primitif 2016 est ainsi porté de 5 à 21 millions d'euros. Les Conseillers Nationaux soutiennent pleinement la volonté de mettre en œuvre des politiques volontaristes permettant de réduire de manière durable et drastique les émissions de gaz à effet de serre. Ils ont donc demandé que les crédits dévolus à cette politique apparaissent de manière plus lisible dans le budget. Les articles étant pour l'heure disséminés dans des chapitres et sections diverses de telle sorte que les sommes réellement consacrées à ce vaste programme ne sont pas toujours assez clairement identifiées.

De plus, ce domaine est un des sujets – parmi tant d'autres – où les élus auraient souhaité avoir une visibilité à 10 ans car il s'agit bien là d'une stratégie de très long terme.

Rappelons que les objectifs fixés sont très ambitieux et vont bien au-delà du simple triennal : réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre pour 2020, de 50 % pour 2030 et de 80% pour 2050.

Le troisième volet concerne la sécurité. Dans ce domaine, la principale mesure annoncée pour 2017 consiste en la création d'une Réserve Civile de la Police Monégasque dont la composition et les missions ont sollicité beaucoup d'interrogations de la part des élus. Les vacataires seront des retraités de la Sûreté Publique et auront des missions administratives ou de terrain notamment lors de manifestations publiques.

Les Conseillers Nationaux l'ont déjà dit et votre Rapporteur souhaite le répéter ce soir, ils sont et seront toujours disposés à voter les crédits nécessaires pour maintenir, voire améliorer, le haut niveau de sécurité en Principauté. Ainsi, un audit mené sous l'égide du Conseiller pour l'Intérieur et du Directeur de la Sûreté Publique, devrait définir les besoins en moyens et en hommes pour les cinq à dix prochaines années.

Le quatrième sujet concerne le numérique et en particulier le développement de la « Smart City » c'est-à-dire la ville intelligente. Sur ce dernier point, le Gouvernement a créé un article triennal dédié qui s'élève pour l'instant à 3,3 millions d'euros. Les réponses aux questions de la Commission sont certes fournies, et détaillent les mesures concrètes sur 2017 et 2018 telles que le remplacement des abribus, la mise en place d'un entrepôt de données, le développement du site « infochantiers », etc. Cependant, dans ce domaine encore, le Conseil National ne peut que regretter l'absence de vision stratégique sur ce dossier et de plan d'actions sur le long terme. Ce nouveau chantier du numérique devrait, selon les élus, être étudié en synergie avec la modernisation des services publics destinés aux usagers.

Votre Rapporteur rappelle à ce titre que l'article triennal dédié à la mise en œuvre du système d'information de l'administration s'élève à 20 millions d'euros et que ce chantier doit demeurer également une priorité de l'Etat.

Le dernier axe majeur de ce Budget 2017 concerne le rayonnement de la Principauté à l'international. A ce sujet, les élus ont salué la réorientation de la politique de communication impulsée par le nouveau Ministre d'Etat. Ils sont favorables aux réflexions sur la distinction entre, d'une part, la communication gouvernementale et, d'autre part, ce qui appartient au domaine de l'information. Les élus resteront cependant attentifs quant aux coûts du futur pôle media en cours de définition. D'un commun accord, Gouvernement et Conseil National ont

donc prévu de se rencontrer l'an prochain au cours d'une Commission Plénière d'Etudes dédiée à la Communication.

\*\*\*

Votre Rapporteur va à présent s'attacher à décrire les grandes lignes de ce projet de Budget.

Avant la lettre du 23 novembre précitée, le Budget Primitif 2017 était établi en excédent de 7,9 millions avec 1 milliard 210 millions de recettes (en hausse de 5,9% par rapport au Budget Primitif 2016) et 1 milliard 202 millions de dépenses (en hausse de 5,7% par rapport au Budget Primitif 2016).

Gouvernement et Conseil National ne peuvent que se réjouir des prévisions de recettes atteignant à nouveau des records et d'un budget présentant un excédent depuis les quatre derniers exercices.

La Commission des Finances ne saurait étudier un Budget sans s'inscrire dans le contexte macro-économique et politique mondial. Or, le contexte dans lequel s'inscrit ce budget est toujours aussi incertain du point de vue international. En effet, le récent résultat des élections américaines pourrait conduire à une dérégulation du système bancaire américain avec des conséquences sur les marchés financiers mondiaux.

Selon l'OCDE, « L'économie mondiale est toujours piégée dans une croissance molle avec des déceptions (...) qui pèsent sur la croissance des exportations et qui alimentent la faiblesse du commerce, des investissements, de la productivité et des salaires ».

En effet, ces dernières années, le taux de croissance du commerce mondial a diminué de moitié par rapport à la période pré-crise, avec une faible progression des échanges concentrée en Asie. Si le niveau peu élevé de l'investissement a joué un rôle, malgré le rééquilibrage à l'œuvre en Chine, un ralentissement permanent de la croissance des échanges pèserait sur les gains de productivité. Les avancées insuffisantes – voire la régression – de l'ouverture des marchés mondiaux aux échanges ont amplifié cette décélération.

Enfin, les taux d'intérêt exceptionnellement bas – voire négatifs – faussent le fonctionnement des marchés de capitaux et accentuent les risques à l'échelle du système financier dans son ensemble.

Ainsi, selon les prévisions de l'OCDE, la croissance de l'économie mondiale sera de 2.9 % cette année et de 3.2 % en 2017, soit un taux bien inférieur aux moyennes de long terme. Le Conseil National et le Gouvernement ne peuvent donc faire fi de cette situation incertaine.

La Commission des Finances et de l'Economie souhaite également attirer l'attention de chacun sur les années de déficit que notre pays a connu, il y a seulement 7 ans de cela, ce qui est bien peu à l'échelle d'un Etat. En 2009, déficit de 61 millions, en 2010, déficit de 78 millions, en 2011, déficit de 51,7 millions. Il convient donc de demeurer vigilant quant aux dépenses qui ne cessent de croître proportionnellement aux recettes depuis le retour aux excédents.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que les résultats excédentaires de ces dernières années ne fassent pas oublier l'enjeu majeur que constitue la gestion rigoureuse des deniers publics de l'Etat. Il convient de garder également à l'esprit que seule la recherche constante de recettes nouvelles et la maîtrise des dépenses pourront préserver l'indépendance financière de la Principauté et l'excellence de son modèle économique et social.

S'agissant de « notre bas de laine », le Fonds de Réserve Constitutionnel, il faut également se réjouir des bonnes performances de sa partie liquide, en partie due à une gestion plus rationnelle, souhaitée et incitée par la Représentation Nationale.

Ainsi, la mise en place d'outils de suivi adaptés et le recrutement d'un fonctionnaire dédié au fonds, ne peuvent qu'emporter l'assentiment des élus. Mais ceci ne doit pas faire oublier qu'il y a 10 ans, le F.R.C. couvrait plus de quatre années de Budget en dépenses ordinaires. La situation aujourd'hui s'est largement dégradée puisque le montant de la partie liquide du fonds s'établit à 2 milliards 320 millions d'euros et qu'il ne couvre que 2,8 années de dépenses ordinaires.

C'est pour cela que la Commission des Finances pense qu'il est temps de réfléchir ensemble, Monsieur le Ministre, afin de définir combien d'années la partie liquide du Fonds de Réserve devrait couvrir en termes de dépenses ordinaires. Ce nombre d'années ne devrait, à notre avis, pas tomber en deçà de trois ans. Une fois ce seuil défini, notre épargne permettrait de sanctuariser pour plusieurs années nos dépenses ordinaires au titre desquelles figurent aussi – faut-il le rappeler – les retraites des fonctionnaires.

Pour le dire autrement, l'objectif commun à nos deux institutions pourrait être de faire en sorte que la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel ne représente jamais moins de 3 ans des dépenses ordinaires du Budget. Ce cadre contraignant ne pourrait que favoriser une plus grande discipline budgétaire afin d'atteindre et ensuite maintenir cet objectif commun pour l'avenir.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen des recettes de ce Budget Primitif. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 924 millions au titre des contributions en hausse de 5,2% ;
- 258 millions au titre des produits et revenus du domaine de l'Etat en hausse de 11,1% ;
- 28,5 millions au titre des produits et recettes des services administratifs en baisse de 12,6%.

Le chapitre des contributions continue de représenter la très large majorité des recettes de l'Etat soit 76%. Leur hausse de 5,2 % est plus contenue que celle de l'an dernier qui s'établissait à 9 %.

Notamment, la T.V.A. qui progressait de 10,5% au Budget Primitif 2016 ne s'accroît plus que de 2,6% pour atteindre 595 millions d'euros. L'impôt sur les bénéfices est stable à 125 millions d'euros.

Les droits de mutation passent de 100 à 120 millions d'euros soit une hausse de 20%, le chiffre de 120 millions correspondant au résultat réalisé en 2015. Les droits de douane présentent une forte hausse de 13,8% passant de 29 à 33 millions d'euros, soit 4 millions en valeur absolue.

Il peut être également relevé que les revenus de la fiscalité de l'épargne qui s'élevaient à 5 millions d'euros ont entamé une baisse irréversible et atteignent 3,5 millions. Il faut rappeler que cette recette provient de la quote-part de 25% que perçoit la Principauté sur la retenue à la source opérée sur les résidents de l'Union Européenne détenteurs d'un compte bancaire à Monaco. Cette recette est amenée à disparaître suite à la mise en place de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale.

Comme votre Rapporteur l'a évoqué maintes fois, il est vital de générer de nouvelles recettes. A ce titre, la Commission des Finances a suggéré l'an dernier au Gouvernement de suivre de manière régulière l'apport des sociétés nouvellement créées en Principauté en matière de retombées économiques. A la question de la Commission sur les retombées de T.V.A., le Gouvernement a répondu qu'en 2015, 721 entreprises se sont créées, et la T.V.A. générée par ces nouvelles activités s'est élevée à 3,6 millions d'euros. Depuis le début de l'année 2016, elles sont au nombre de 578 pour une T.V.A. de 5,6 millions d'euros soit une moyenne de 9000 € par société.

Même s'il s'agit d'activités nouvelles, ces données paraissent plus que modestes à la Commission qui s'interroge dès lors sur une meilleure prise en compte en amont des retombées directes et indirectes des activités que l'on souhaite voir s'implanter en Principauté.

Les produits et revenus du domaine de l'Etat s'élèvent à 258 millions d'euros et constituent le deuxième chapitre des recettes, représentant 21% de celles-ci. Ce chapitre en hausse de 11% par rapport au Budget Primitif 2016, cache des évolutions en sens inverse.

En effet, les produits du domaine immobilier de l'Etat sont en hausse de 13,2%. Tandis que, les recettes des parkings publics progressent de 3,1%, ce sont les produits de cessions qui affichent une très forte augmentation passant de 3 millions au Budget Primitif 2016 à près de 15 millions d'euros au Budget Primitif 2017.

Les monopoles exploités par l'Etat présentent une baisse de 2,1% due à un recul des recettes de la régie des tabacs et de l'article « eaux – extension du réseau » destiné à retracer la participation de l'Etat au titre de la rénovation de la station d'épuration des eaux.

Les monopoles concédés connaissent un accroissement significatif de 9,9 %. La majeure partie de cette hausse provient d'une progression de 4 millions de l'article « Energie Développement durable » qui retrace un versement depuis le Compte Spécial du Trésor « Fonds Vert National », ce qui ne constitue pas une recette au sens propre.

Quant aux résultats des sociétés bénéficiant d'un monopole concédé par l'Etat, les situations sont contrastées. Si l'on peut se féliciter de la progression de la redevance de Monaco Telecom et de la SMEG (respectivement de 3,8 et 3,3%), la Commission s'interroge sur la faiblesse des recettes générées par les opérateurs radio, TV et satellites dont on pourrait attendre des versements plus substantiels.

Enfin, la Commission est extrêmement dubitative sur la prévision de redevance de la Société des Bains de Mer qui s'élève à 33,8 millions d'euros en hausse de 4,8%. Celle-ci est établie en fonction d'un montant prévisionnel des recettes brutes des jeux pour l'exercice 2016/2017 qui ne semble pas s'appuyer sur un plan de relance de cette activité historique.

Ainsi, les élus ont-ils souhaité avoir connaissance du business plan de la S.B.M. pour les cinq prochaines années, élément que tout actionnaire majoritaire dans le monde réel des affaires a en sa possession. A leur grande surprise, le Gouvernement n'a pas été rendu destinataire de cette information essentielle.

Dès lors, les élus s'interrogent encore une fois sur les moyens de contrôle et de supervision de l'Etat à la fois en sa qualité d'actionnaire principal mais également en sa qualité de concédant dans une société dont chacun connaît le rôle économique et social.

Les Produits et Recettes des Services administratifs ne représentent que 2,3% des recettes totales du Budget. Si les recettes du Service de la Circulation et de la Direction du Stade Louis II sont en hausse, ce chapitre et la majeure partie de ces lignes budgétaires, sont globalement en baisse de 12,6%.

Les Conseillers Nationaux engagent le Gouvernement à mener une réflexion sur les recettes des services administratifs - représentant 28,5 millions d'euros - qui sont bien souvent sans aucun lien avec le service rendu et totalement dé-corrélés du coût pour l'administration.

De nombreuses démarches administratives sont proposées à des tarifs dérisoires et n'ont subi aucune augmentation depuis plusieurs années.

Pour conclure sur ce chapitre, la Commission des Finances souhaite insister à nouveau sur la nécessité de diversifier les recettes de l'Etat même si la vitalité de l'économie monégasque est indéniable. La récente publication du PIB monégasque pour l'année 2015 qui s'élève à 5,64 milliards d'euros contre 5,32 en 2014 en est une preuve.

Mais, au-delà de cet agrégat, l'analyse montre que nous dépendons toujours de la bonne santé des secteurs de l'immobilier et de la construction, respectivement 13% et 24% de la T.V.A. encaissée en 2015. En ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices, il faut garder à l'esprit que plus de 57% de cet impôt est généré par les activités financières et d'assurances, secteur qui a connu depuis la crise de 2008 de grands bouleversements : consolidation et regroupement des établissements bancaires, mouvement général vers la transparence fiscale.

Le Gouvernement doit donc à la fois accompagner les secteurs en crise ou en mutation comme l'industrie et le secteur financier et prospecter auprès des entreprises représentant de nouveaux secteurs porteurs.

Votre Rapporteur va maintenant s'attacher à l'étude des dépenses.

Les dépenses envisagées au titre du Budget Primitif 2017 s'établissent à près de 1 milliard 202 millions d'euros en augmentation de 5,7% par rapport au Budget Primitif 2016.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 543 millions au titre des dépenses de fonctionnement ;
- 268 millions au titre des dépenses d'interventions publiques ;
- 391 millions au titre des dépenses d'équipement et d'investissements.

Votre Rapporteur se propose préalablement à l'analyse des dépenses de fonctionnement de rappeler au Gouvernement l'importance de résister à la boulimie d'inscriptions budgétaires en matière de dépenses afin d'assurer l'avenir et de ne pas oublier que les vents mauvais peuvent

se lever à tout moment et que nous ne sommes pas indépendants de notre environnement. Les méditerranéens que nous sommes connaissent bien les coups de tabac qu'une mer étale peut rapidement connaître.

En effet, la Commission des Finances ne peut que s'inquiéter de la croissance continue des dépenses dites ordinaires (fonctionnement et interventions publiques) qui dépassent désormais le montant total des dépenses du Budget Primitif 2009.

La charge fixe que peut représenter ce type de dépenses devrait conduire le Gouvernement à une réflexion essentielle sous plusieurs axes. Tout d'abord, il est désormais urgent que l'Etat ait une vision à moyen et long terme sur les actions à mener et les moyens financiers à mettre en place aux fins d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

Le Gouvernement ne peut se soustraire à l'établissement d'un plan d'action précis et chiffré condition *sine qua none* pour procéder à d'éventuels arbitrages budgétaires. De même, le rôle prépondérant du Gouvernement au sein des entités publiques doit conduire à la même stratégie.

Votre Rapporteur souhaite également attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une plus grande efficacité dans la gestion des coûts appliqués dans l'Administration. Il peut parfois exister des cloisons infranchissables entre les gestionnaires en charge des recettes de certains services administratifs et les fonctionnaires ayant la charge des dépenses y afférentes.

Cette imperméabilité trop souvent répandue dans le mode de fonctionnement de notre administration peut être préjudiciable quand elle conduit à une méconnaissance des coûts de certaines mesures ou à minimiser la rentabilité des services et actes administratifs.

Enfin, la Commission des Finances considère que les inscriptions dites « de principes », encore trop nombreuses, ne respectent pas les objectifs votés et entraînent des écarts vertigineux entre la réalisation budgétaire et les estimations. Ces inscriptions peuvent conduire, à la clôture budgétaire, à procéder à des dépassements de crédits en dehors de tout respect des règles budgétaires.

S'élevant à 543 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement, représentent près de la moitié des dépenses de l'Etat. Ces dépenses regroupent les dépenses de personnel, de fournitures et travaux ainsi que les frais financiers.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 318 millions d'euros soit une nouvelle augmentation de 1,6%.

Cette année, le Gouvernement prévoit de créer une trentaine de postes supplémentaires dans la lignée du Budget Primitif 2016. Cette augmentation est conforme aux années précédentes.

Les fournitures, services extérieurs et travaux en hausse de 6,2% atteignent près de 212 millions d'euros. Ces dépenses assez diverses, sont également dévolues au fonctionnement des services administratifs. A ce titre, la Commission a relevé la nette augmentation des frais de fonctionnement afférents à la restructuration et aux nouvelles missions de la Direction de la Communication.

Cette somme de 212 millions d'euros connaît une hausse de 10% pour les frais de fonctionnement des services de l'Etat, de 7,3% pour les charges d'entretien – prestations et fournitures, de 2% pour les petits travaux et frais propres à l'activité des services commerciaux et de 19% pour les achats de mobiliers et de matériels.

Parmi les achats de mobiliers et de matériels, les élus saluent avec satisfaction les crédits conséquents dévolus tant à l'Agence de Sécurité Nationale qu'à la mise en œuvre de la loi n°1430 sur la sécurité intérieure votée par le Conseil National en date du 6 juillet 2016.

Les retraites des fonctionnaires, représentant plus de 71 millions d'euros au Budget Primitif, figurent également au titre des dépenses de fonctionnement. Si votre Rapporteur pense que le dossier des retraites doit conduire à une étude globale, cette dernière ne saurait commencer par une réflexion en amont incorporant l'ensemble des interactions d'une carrière administrative qui doit en tout état de cause se terminer par l'octroi d'une retraite. Ce processus

administratif débute bien entendu par le recrutement. C'est là que le Gouvernement va engager l'avenir de nos dépenses pour de nombreuses décennies.

Votre Rapporteur attire une nouvelle fois l'attention du Gouvernement pour que, autant que faire se peut, certaines prestations puissent être externalisées afin de limiter l'engagement de personnel affecté à des missions spécifiques dont l'avenir ne nous garantit pas forcément le besoin.

Votre Rapporteur va maintenant s'attacher à étudier les dépenses d'interventions publiques qui s'élèvent à 268 millions d'Euros, soit une hausse de 7,5% – près de 19 millions d'euros – par rapport au Budget Primitif 2016. Il faut souligner que cette augmentation est de plus de 16% par rapport au résultat 2015. Ces mêmes dépenses s'élevaient pour le résultat de l'exercice 2013 à 202 millions d'euros. Cette augmentation de près de 33 % en 4 ans ne peut qu'inquiéter la Commission des finances.

Ces dépenses comprennent aussi le Budget Communal pour 47,6 millions d'Euros.

Le domaine social est en hausse de plus 3,6 millions d'euros soit plus 10,3%. Cette hausse s'explique essentiellement par la subvention d'équilibre de 6 millions d'euros octroyée au Centre Hospitalier. S'il est difficile de connaître l'évolution des dépenses et des recettes de l'hôpital pour les années à venir, il est certain que le changement de système de tarification, ne sera pas neutre et entrainera sans doute des subventions encore plus conséquentes.

Cependant, un hôpital public ne peut avoir qu'une logique comptable et le nouveau système de tarification ne devra évidemment pas se faire au détriment de l'offre de soins de grande qualité – s'inscrivant dans un schéma sanitaire cohérent – que la Principauté est en droit d'attendre.

Par ailleurs, la Commission a souvent le sentiment d'un manque de visibilité du Gouvernement dans sa gestion de ses investissements voire dans ses engagements. Pour ce qui concerne les engagements via les interventions publiques, le Gouvernement doit être conscient que les objectifs ambitieux doivent être accompagnés par des actions concrètes qui ne peuvent, une nouvelle fois, se soustraire à une vision au minimum à moyen terme. En effet, la

multiplication des articles budgétaires, voire des sections qui les affectent, ne permettent pas une analyse globale de l'action et des efforts entrepris.

A ce titre, la ratification de l'accord de Paris COP21 engage la Principauté dans un défi qui ne saurait entraîner, dans un souci d'efficacité, la multiplication des acteurs gouvernementaux mais plutôt appeler à une plus grande rationalisation des moyens et des services afin d'assurer le succès de nos objectifs dans le respect de nos engagements internationaux.

Au titre de la cinquième priorité budgétaire du Gouvernement, le rayonnement international est souhaité et envisagé via des partenariats sportifs avec les clubs de Football et de Basket ainsi qu'un partenariat avec le navire scientifique « le Yersin ». Votre Rapporteur est favorable à une politique de communication adaptée et ciblée dans la mesure où elle mettra en valeur Monaco. Mais il convient de s'assurer de posséder, là encore, une vue d'ensemble budgétaire à 5 voire 10 ans sous peine de subir l'effet inverse dans le cas d'un abandon ou d'un échec.

Dans le domaine sportif même si les équipes de première division jouissent d'une forte représentativité sur le plan international, il est malheureusement difficile de maintenir une démarche rationnelle et rigoureuse dans un domaine où dominant le passionnel et la médiatisation à outrance.

Votre Rapporteur souligne donc l'intérêt de s'assurer de l'engagement à long terme de la part des propriétaires de ces entités au vu des efforts financiers envisagés par le Gouvernement.

De manière générale, une équation simple serait de procéder à une économie pour permettre une nouvelle dépense publique. Malheureusement, votre Rapporteur ne peut que constater l'accroissement du millefeuille d'inscriptions de dépenses peu propice à la perte de poids budgétaire.

Il est désormais urgent de maîtriser cette catégorie de dépenses en arbitrant les choix stratégiques pour l'avenir afin d'éviter de tendre à cette affirmation de Boileau : « Souvent trop

d'abondance appauvrit la matière ». La Principauté doit maintenir son image de terre de culture et de sport, d'évènements exceptionnels, mais nous devons veiller à privilégier le qualitatif au quantitatif en matière notamment de manifestations. De manière générale doit-on et peut-on toujours tout faire ? Pourra-t-on toujours tout faire ? Il paraît à la Commission des finances qu'il est temps de se poser ces questions.

Ce constat d'opulence budgétaire pour la section 6 de notre budget est amplifié quand on aborde les dépenses de la section d'équipement et d'investissement regroupées sous la section 7.

Les dépenses de cette section s'élèvent à 391 millions d'euros en progression de 28 millions soit 8% par rapport au Budget Primitif 2016. Elles totalisent 33% des dépenses de ce Budget et se répartissent de la manière suivante :

- 352 millions au titre des travaux d'équipements *stricto sensu*, comprenant 50 millions au titre de la provision pour le nouvel hôpital ;
- 14 millions consacrés respectivement à l'acquisition de matériel d'équipement ;
- 25 millions destinés à l'acquisition d'immeubles et aux rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Les travaux d'équipement représentent 90% des investissements de ce budget. La Commission des Finances a relevé que la quasi-totalité des crédits font l'objet d'une inscription au plan triennal d'équipement 2017/2018/2019.

Cette inscription triennale a l'avantage de projeter à 3 ans la programmation financière tout en appréciant l'avancement de chaque chantier.

Pour ce Budget Primitif, c'est à hauteur de 4,1 milliards d'euros que le Gouvernement nous demande de nous engager. Il apparaît donc indispensable de s'assurer qu'une projection sur 5 et 10 ans tant sur le plan budgétaire que sur le phasage opérationnel soit bien établie et maîtrisée par le Gouvernement.

Cet engagement financier de l'Etat représente deux fois la partie liquide du Fonds de Réserve et il est important de rappeler que tout chantier ayant débuté opérationnellement doit être mené à bien.

Votre Rapporteur tient à sensibiliser le Gouvernement sur la gestion de ces dépenses. La bonne réussite de ces opérations est assujettie à la disparition d'interférence budgétaire engendrée par un gonflage artificiel des crédits.

Rationaliser la trésorerie de l'Etat nécessite d'éviter deux types de pratiques dommageables : l'inscription de principe et la constitution de sommes à valoir par la majoration des crédits.

En effet, les inscriptions de principe constituent dans l'esprit du Gouvernement, la mise initiale permettant d'entamer la discussion avec les différentes instances décisionnelles de notre pays et en premier lieu avec le Conseil National. Votre Rapporteur rappelle au Gouvernement que cette pratique ne doit plus avoir lieu d'être : la discussion entre nos institutions n'a pas besoin de ce genre d'artifice, sachant que la ligne budgétaire votée par le Conseil National n'agrée les élus que si elle est réellement exécutée.

Au-delà de la nécessité d'éviter les inscriptions de principe, une meilleure gestion de la procédure de reports de crédits est indispensable à une bonne compréhension de notre Budget d'investissements.

C'est pourquoi tous les élus ont signé la proposition de loi n° 225 proposant un encadrement moderne de cette procédure des reports, favorisant les chantiers dont l'avancement est conforme aux engagements du Gouvernement auprès de notre Assemblée.

Cette prise de conscience doit être accompagnée d'un nécessaire changement de méthode dans la gestion des dépenses d'équipement.

Ce changement de méthode repose également sur l'amélioration des présentations qui sont réalisées chaque année dans le cadre de la Commission Plénière d'Etudes des Grands Travaux.

La Représentation nationale ne saurait se satisfaire de découvrir au détour de lignes budgétaires des nouvelles opérations sans en connaître les détails précis. Les élus ont d'ailleurs demandé que des réunions plus régulières soient tenues notamment sur les opérations domaniales. Il est convenu que celles-ci se déroulent dans le cadre de la Commission du Logement.

Par ailleurs, toutes les nouvelles opérations, doivent être présentées lors de nos débats privés. A ce titre, la Commission s'étonne que des nouveaux chantiers tels que la surélévation des locaux de la Sûreté Publique ou la rénovation de ceux de la Direction du travail n'aient pas été exposés de manière détaillée aux élus.

Il apparait souvent à la Commission des Finances que les coûts des opérations qui sont présentées par le Gouvernement devraient être revus. L'exemple de la surélévation de la Sûreté Publique pour un montant de 25,5 millions d'euros pour un gain d'environ 1.000 m<sup>2</sup> nous a interpellés. N'y avait-il pas d'autres solutions de relogement ou de reconstruction ?

La Commission a relevé également l'inscription de 7 millions d'euros d'étude pour des missions de contrôle dans la réalisation de l'opération Testimonio II. Ce chantier qui ne devait, selon le Gouvernement, n'avoir aucune incidence sur les deniers publics, a en outre pris près d'un an de retard pour la livraison de la partie domaniale, chère aux élus.

Au vu du nombre de chantiers prévus, la planification financière en lien avec la gestion du phasage des chantiers sur l'ensemble des quartiers, problématique phare du Budget rectificatif 2016, trouve donc toute sa pertinence.

A la demande du Conseil National, un tableau présentant le phasage de tous les chantiers en cours et à venir a été réalisé par les services du Gouvernement. Il apparait dans ce document de manière évidente que les années 2017 et 2018 constitueront le point névralgique pour la qualité de vie des résidents.

Au-delà de ce constat, les élus demeurent insatisfaits quant aux mesures prises afin de réduire les multiples nuisances : bruit, pollution et circulation sur cette période. Si un décalage dans le temps des chantiers n'est plus envisageable, il n'en demeure pas moins que le Gouvernement doit impérativement intensifier la communication en amont auprès des riverains de ces chantiers et des résidents de manière générale.

Le Conseil National encourage le Gouvernement à poursuivre la mise à jour du document de phasage des chantiers et réfléchir aux moyens de réduire les nuisances futures. Aucune piste ne doit être négligée en la matière.

Votre Rapporteur exprime un autre regret quant aux échanges intervenus sur la politique d'équipement. Il s'agit de l'absence d'information chiffrée sur les coûts des différents chantiers sur une période excédant le triennal. Une vision décennale nous semble aujourd'hui indispensable.

Cette constatation conduit votre Rapporteur à, une nouvelle fois, attirer l'attention du Gouvernement sur la modernisation des outils informatiques nécessaires au bon fonctionnement de notre administration. La multiplication des chantiers informatiques phagocyte la mise en service des développements et améliorations.

Le projet Optimo, très attendu, développé pour une meilleure gestion du parc domanial, accuse désormais un retard de plus de 2 années. Espérons que les fonctionnalités du logiciel permettront la mise en application de la proposition n° 222 portant sur la modification du taux d'intérêt pour les Contrat Habitation-Capitalisation.

De manière générale, le vote du Budget Primitif 2017 entraîne l'adhésion par le Conseil National à un grand nombre d'opérations qui engagent, souvent, l'Etat pour des décennies. Au sein de ce programme, figurent huit opérations nouvelles pour un total de 125 millions d'euros :

- la Boucle d'eau de Mer La Condamine pour 3 millions d'euros ;
- la Ville Intelligente pour 3,3 millions d'euros ;
- la Station d'épuration des eaux pour 15,7 millions d'euros ;

- L'UVET pour 56 millions d'euros ;
- L'Aménagement du Stella pour 10,5 millions d'euros ;
- la Société Protectrice des Animaux pour 7 millions d'euros ;
- la Surélévation de la Sûreté Publique pour 25,5 millions d'euros ;
- et, enfin, la Sécurité Numérique pour 4 millions d'euros.

L'inscription de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets à hauteur de 56 millions d'euros au triennal mérite toute notre attention. Vous avez, Monsieur le Ministre, dès votre arrivée, diligenté une nouvelle étude sur les différentes options envisageables, y compris la délocalisation. Il faut préciser que cette possibilité a toujours été écartée par le passé. Cette étude nous a été transmise dans son intégralité.

L'étude gouvernementale comprenait différentes options bien que vous nous indiquiez par courrier que : « *le Gouvernement a retenu l'option consistant à maintenir en Principauté une capacité de traitement de déchets avec un objectif cible de 30.000 tonnes par an* ». En octobre dernier, nous nous sommes réunis en Commission Plénière d'Etude pour débattre de cette question.

Au terme de nos discussions, tous les élus ne sont pas convaincus par la solution retenue. Comme convenu, nous aimerions connaître la durée de vie maximale de l'usine actuelle afin de savoir le temps qu'il reste à la réflexion.

Par ailleurs, votre Rapporteur souhaite relever qu'un grand nombre de chantiers à l'étude ou en cours sont réévalués à la hausse au programme triennal d'équipement public. Les plus significatives en terme de montants représentent près de 111 millions d'euros, à savoir:

- plus 10 millions d'euros pour la reconstruction du Quai des Etats Unis ;
- plus 39 millions d'euros pour l'extension de l'Héliport;
- plus 11,65 millions d'euros pour l'action de performance énergétique des bâtiments publics ;
- plus 10 millions d'euros pour le maintien à niveau de l'hôpital ;
- plus 25 millions d'euros pour les gros travaux de réhabilitation du Stade Louis II ;
- plus 16 millions d'euros pour l'opération « entrée de ville/jardin exotique ».

S'ils reconnaissent que ces investissements structurels sont nécessaires pour la Principauté, les élus restent néanmoins très attentifs et vigilants sur l'avenir.

En ce qui concerne les acquisitions – préemptions dans le secteur protégé – le budget est maintenu à 5 millions d'euros. Cette somme n'est pas en adéquation avec la politique menée par le Gouvernement en la matière, soutenue et voulue par le Conseil National. En effet, les achats sont majoritairement financés par le Fonds de Réserve.

Ce mode de fonctionnement tend par sa non limitation budgétaire à une tentation inflationniste tant dans le nombre d'achats que dans les prix appliqués. Le Conseil National soutient cette politique de préemption sur le principe, mais demeure circonspect sur la stratégie d'ensemble en matière d'acquisition et de remboursements futurs.

Seule une étude urbanistique de grande ampleur sur l'ensemble du territoire permettrait d'avoir une vision globale des remboursements qui pourraient être effectués par quartier dans les vingt prochaines années.

\*\*\*

Tout au long de ce rapport, au cours de l'analyse tant des recettes que des dépenses, des politiques publiques, des actions à mener, des objectifs à atteindre tant en termes économiques qu'environnementaux, des activités économiques à promouvoir, un mot apparaît en filigrane : visibilité. Une visibilité de 10 à 15 ans permettrait de définir, planifier et chiffrer les objectifs de l'Etat et donc de connaître les recettes budgétaires dont nous aurons besoin. La taille de notre Pays et de notre budget devrait permettre un suivi et une exécution plus efficaces de notre politique économique. A certains égards, la Principauté, de par sa dimension, pourrait être gérée comme une entreprise avec son plan d'actions et son plan de financement.

Un Etat comme Monaco peut et doit se doter de cette vision à 10-15 ans. Le Conseil National encourage donc le Gouvernement à se projeter au-delà du budget annuel, au-delà du programme Gouvernemental d'Action, au-delà du programme triennal d'équipement public.

Chaque politique qui s'inscrit dans le temps doit comporter un phasage et chaque phase doit être chiffrée, notamment lorsqu'il s'agit de très grands chantiers à l'échelle de notre pays : nouvel hôpital, îlot Pasteur ou Très Grand Ida. Votre Rapporteur pense qu'à terme nous devons nécessairement effectuer des arbitrages dans l'affectation de nos dépenses publiques.

La période de fin d'année est toujours propice aux bilans et aux bonnes résolutions pour l'année qui suit. Votre Rapporteur ne saurait déroger à la tradition et souhaite revenir rapidement sur l'année 2016 qui aura été marquée par une très forte productivité législative dont Gouvernement et Conseil National peuvent se féliciter.

Depuis l'ouverture de la session de printemps, ce ne sont pas moins de onze lois qui ont été votées et trois propositions de loi qui ont été adoptées. Nombre des lois aujourd'hui en vigueur étaient très attendues. Votre Rapporteur citera sans être exhaustif : la loi sur la sécurité nationale, sur la criminalité technologique, sur le télétravail ou encore sur l'art dentaire.

Ces résultats très satisfaisants sont le fruit de la nouvelle méthode mise en place avec le Gouvernement qui a permis à nos deux Institutions, par des échanges, une écoute, un travail et un dialogue permanents, de mieux œuvrer ensemble.

C'est pourquoi nous attendons que le Gouvernement fasse lui aussi preuve de réactivité et de célérité quant à la transformation en projets de loi des propositions de loi soumises par l'Assemblée. A ce titre la proposition de loi sur les taux du Contrat Habitation Capitalisation est très attendue par nos compatriotes.

Le Conseil National entend poursuivre ce rythme soutenu. Ainsi, pas moins de six textes auront été présentés au vote des élus lors des dernières séances législatives des 29 novembre et 1<sup>er</sup> décembre derniers et plusieurs autres textes seront examinés lors de la séance publique du 15 décembre prochain.

C'est aussi par le maintien de notre réactivité et notre productivité que nous pourrions adopter des textes majeurs qui renforceront l'attractivité de la Principauté.

A ce titre, le Gouvernement nous a annoncé au cours des débats sur le Budget Rectificatif 2016 qu'il acceptait de retirer – comme le demandait la Commission des Finances – les projets de loi n° 914 et 915 portant sur la modernisation de notre droit économique. La Commission des Finances tient à vous remercier, Monsieur le Ministre d'Etat, pour votre pragmatisme. Ainsi, pourront être déposés et étudiés en priorité des textes attendus par les différents acteurs économiques.

Rappelons que le texte sur le bail à usage de bureau était issu de ce corpus législatif et avait été transformé en proposition de loi par la Commission des Finances. Parallèlement aux avancées législatives, les élus attendent beaucoup de l'année 2017 en termes de projets d'avenir pour les monégasques et les résidents. Ce sont ces programmes qui constituent les priorités du Conseil National pour l'an prochain.

En début d'année, le Gouvernement doit nous présenter un projet ambitieux de rénovation complète du Larvotto conçu par l'architecte de l'extension en mer. Ce projet sollicité et obtenu lors du vote de la désaffectation de ce nouveau quartier est très attendu par les Conseillers Nationaux, par nos compatriotes et par les résidents. Votre Rapporteur espère qu'il donnera un nouvel essor à tout le quartier du bord de mer, en apportant une véritable cohérence urbanistique et architecturale allant du Yacht Club à l'hôtel Méridien.

Un autre projet urbanistique d'envergure a été ardemment souhaité par l'Assemblée. Il s'agit de la restructuration du quartier où sera réalisé le projet Très Grand Ida. Sur l'impulsion du Conseil National, un concours d'urbaniste a été lancé en fin d'année dernière. Le résultat de ce concours doit être présenté aux élus dans le courant du premier semestre 2017. Nous rappellerons que le démarrage de ce chantier d'envergure dépend d'un certain nombre de prérequis et notamment, le relogement du FAR à la Villa Thérèse située au boulevard du Jardin Exotique, opération qui devrait durer environ un an et demi.

De plus, le Gouvernement nous a informés que l'acquisition de certains biens existants sur l'emprise du projet faisait l'objet de discussions avec les propriétaires dont certains sollicitent des prix qui semblent excessifs. Notre Constitution dans son article 24 prévoit une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Dans le cadre de cette procédure, le prix fixé par le juge constitue en tout état de cause « une juste indemnité ».

La Commission des Finances considère que le projet urbanistique « Très Grand IDA » présente une utilité publique et sera prête à examiner tout projet de loi déposé par le Gouvernement allant dans ce sens.

En matière de logement, le Conseil national entend poursuivre également les travaux initiés avec le Gouvernement dans le cadre de la Commission du Logement sur la mobilité au sein du parc domanial. L'objectif étant de mieux répondre au besoin de chacun en incitant davantage aux échanges et en favorisant la restitution d'appartements de grande taille par des foyers dont les besoins locatifs ont évolué dans le temps. Une plus grande mobilité ne nous semble pouvoir être effective qu'en passant par des mesures d'accompagnement appropriées.

L'année 2017 verra la concrétisation très attendue de deux opérations demandées par la Représentation Nationale à savoir l'Engelin qui totalise 133 logements et l'opération intermédiaire située avenue Saint Roman dénommée Villa del Sol qui en comporte 33. De même viendra s'ajouter en 2018 une opération de 26 logements située rue Plati et dénommée Soleil du Midi pour laquelle le Gouvernement a déposé un projet de loi de désaffectation le 26 octobre dernier. Eu égard à l'urgence que revêt ce projet, le Conseil National a fait diligence et ce texte sera examiné le 15 décembre à l'issue des débats sur le Budget Primitif 2017.

Par ailleurs, nous attendons ce soir, Monsieur le Ministre, la confirmation et le détail de la réalisation d'une troisième opération intermédiaire pour laquelle le Gouvernement s'était engagé lors du Budget Primitif 2015.

A ce jour cette opération fait encore cruellement défaut. Votre Rapporteur rappelle que le Conseil National tient particulièrement à ces opérations de taille plus modeste permettant de diversifier le type de logement proposé à nos compatriotes et de redynamiser certains quartiers. L'avantage également de ces opérations réside dans leur délai de réalisation qui permet d'intercaler les livraisons de logements sans attendre celles de tours domaniales.

Les élus ont par ailleurs sollicité une réflexion du Gouvernement quant au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Votre Rapporteur rappelle que chaque année, dans le cadre

du Budget Primitif, le Gouvernement provisionne une somme en vue d'une éventuelle revalorisation du point d'indice.

C'est le cas cette année encore, comme l'atteste la réponse à la question de la Commission des Finances, je cite : « Au Budget Primitif 2017, le montant prévu pour une majoration éventuelle du point d'indice de 0,5% est de l'ordre de 880 000 €. »

Les élus vont suivre de près l'évolution du taux d'inflation et ne manqueront pas de demander au Gouvernement, dès le Budget Rectificatif 2017, d'intégrer a minima ces 0,50% d'indice afin de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents de l'Etat et retraités de la Fonction Publique.

De plus, le Conseil National souhaite que soit dès à présent officialisée et pérennisée la prime exceptionnelle versée en deux fois au mois de juin et de décembre. Celle-ci doit réellement constituer un 13ème mois afin d'être comptabilisée comme faisant partie intégrante du salaire et qu'elle ne puisse jamais être remise en cause. Cela constituerait un engagement fort de la part du Gouvernement.

Eu égard aux excellentes recettes de cette année, nous sollicitons du Gouvernement le versement – comme l'an dernier – d'une prime de fin d'année sur une base fixe. Ce coup de pouce devant être, à notre sens, le même pour tous. De plus, il nous semble nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du fonds social qui a été annoncé dès l'an dernier.

Au terme de son exposé, votre Rapporteur appelle à un vote favorable du Budget Primitif 2017 sous réserve de la confiance que chaque élu voudra bien donner au Gouvernement sur les réponses apportées et les engagements donnés dans le cadre de nos débats.